

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION INDIVIDUEL DE L'AMAP DE LA BUTTE AVEC J.-M. JENDRIER

Du 3 janvier 2019 au 19 décembre 2019

Sous réserve d'adhésion à jour à l'AMAP de la Butte - Saison 19

**Partage de la récolte : les jeudis de 19h à 21h, au 10 rue Montcalm (18<sup>e</sup>), local du Secours Populaire.**

## Engagements de Jean-Marc Jendrier :

- livrer à l'heure chaque semaine des légumes frais et de saison ;
- donner des nouvelles régulières sur l'avancée des cultures.

## IMPORTANT !

### Engagements des souscripteurs :

- participer aux assemblées générales ;
- assurer au moins deux distributions ;
- faire au moins un atelier chez Jean-Marc ;
- gérer le partage éventuel de son panier (demi-panier) ;
- lire le cahier de l'AMAPien disponible sur <http://amapdelabutte.org>.

Je, soussigné-e, ....., membre souscripteur de l'AMAP de la Butte, à jour de ma cotisation pour l'année 2019, souscrit pour la saison 19, du 3 janvier 2019 au 19 décembre 2019 pour 46 paniers.

La saison 19 se décompose ainsi : elle démarre le 3 janvier 2019 jusqu'au 28 mars 2019.

La trêve (moment des semences) arrêtera les distributions tout le mois d'avril

jusqu'au début mai. Les distributions reprendront le 9 mai 2019 et ce, jusqu'au 19 décembre 2019.

➔ Panier entier :  16,50 € toutes les semaines

➔ Demi-panier :  8,25 €      Au choix, je prends :  un demi-panier, toutes les semaines.  
 un panier entier, une semaine sur deux.

Les chèques (6 au maximum) seront prélevés au début de chaque mois, à compter de la date de souscription. Ils doivent tous porter la date du jour de souscription et sont faits à l'ordre de Jean-Marc JENDRIER.

➔ Panier entier : modalités de paiement pour 46 paniers à 16,50 €, soit :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 759 €                      | <input type="checkbox"/> 3 chèques de 190 € et 1 chèque de 189 € |
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 380 € et 1 chèque de 379 € | <input type="checkbox"/> 4 chèques de 152 € et 1 chèque de 151 € |
| <input type="checkbox"/> 3 chèques de 253 €                     | <input type="checkbox"/> 5 chèques de 126 € et 1 chèque de 129 € |

➔ Demi-panier : modalités de paiement pour 46 demi-paniers à 8,25 €, soit :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 379,50 €                      | <input type="checkbox"/> 3 chèques de 95 € et 1 chèque de 94,50 € |
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 190 € et 1 chèque de 189,50 € | <input type="checkbox"/> 4 chèques de 76 € et 1 chèque de 75,50 € |
| <input type="checkbox"/> 3 chèques de 126,50 €                     | <input type="checkbox"/> 5 chèques de 63 € et 1 chèque de 64,50 € |

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature de l'adhérent

Signature de l'agriculteur  
Jean-Marc Jendrier

Signature du président  
de l'AMAP de la Butte